CARABINIERS PENDANT LES CENT-JOURS (suite au Tradition n°175)

l'occasion des recherches que j'ai effectuées pour ma planche sur les carabiniers français en 1815 à paraître sous peu dans le Carnet de Campagne nº 5 de la Belle Alliance, j'ai pu constater à quel point les uniformes réellement portés différent de l'image que l'on en a. J'ai donc lu avec beaucoup de plaisir et d'intérêt l'article de monsieur Jaeger intitulé "Les carabiniers pendant les Cent-Jours" publié dans le Tradition de février. Cet article m'a paru excellent mais j'aurais toutefois une remarque à formuler à propos du titre qui, par son côté générique, induit à mon avis le lecteur en erreur car l'auteur, en fait, ne parle là que des officiers. La nuance est importante et je m'explique :

Il n'est d'abord pas tout à fait juste de penser que les deux régiments de carabiniers. "Régiments devenus Carabiniers de Monsieur" lors de la Première Restauration. ont gardé le même casque en remplacant, comme on le lit toujours, les emblèmes impériaux par les armes royales; cette opération était impossible sans détériorer grossièrement l'objet et il valait mieux changer toute la coiffure. Ce qui fut fait : les régiments ont bien recu un nouveau casque en date du 22 juillet 1814, casque qui apparaît à cette époque dans les tarifs (sous l'appellation de "nouveau casque") et figure par ailleurs sur une peinture naïve datable du second semestre 1815. Excepté une large plaque aux armes du comte d'Artois, ce couvre-chef est quasi identique au précédent et c'est peut-être ce qui explique qu'il n'est pas repris dans les règlements.

Dans le contexte politique de l'époque, le régime impérial était bien abattu et il fallait en gommer tous les signes; en conséquence, il est peu probable que les anciens casques portant le N couronné aient été gardés dans les magasins des régiments; c'est bien avec le nouveau casque débarrassé de sa plaque royaliste que les carabiniers ont vu le retour de Napoléon et sont partis en campagne. Les officiers, de leur côté, payant leurs effets de leurs deniers personnels et en étant de fait propriétaires -au contraire de la troupe- ont pu

conserver leurs anciens casques et les ressortir au retour de l'Empereur.

Je me permettrais encore de compléter modestement l'article de monsieur Jaeger en ajoutant que l'habit blanc des carabiniers porté en toutes circonstances est un mythe construit par les artistes de la fin du XIXème siècle. En effet, dès la campagne de Russie, apparaît pour la troupe un habit-veste bleu céleste foncé de seconde tenue qui, si lui non plus ne figure pas dans les règlements officiels, figure bien dans la plupart des représentations picturales contemporaines. Faber du Faur, Albrecht Adam, Breitembach, etc. sont autant de témoins oculaires qui nous le montrent à l'évidence. Il est des documents pour 1812, 1813, 1814 et 1815. Lucien Rousselot, peu avant sa

Carabinier durant les Cent-Jours. Détail d'une planche extraite du "Waterloo 1815 -Carnet de la Campagne no 5" (Les Vertes Bornes) paru aux éditions de la Belle Alliance.

mort, avait d'ailleurs publié dans la Sabretache (n° 108-E, 1991/3), une courte mais édifiante étude à ce sujet, qui reste à compléter. L'habit blanc, très salissant et difficile à entretenir, s'il constituait toujours la tenue officielle des carabiniers, ne devait plus sortir que pour les grandes parades. Durant les Cent-Jours comme avant, c'est en bleu céleste foncé que les carabiniers devaient apparaître au quotidien et, à tout le moins, en campagne

en campagne. En décembre 1822, la seconde tenue bleu céleste foncé est enfin officialisée. Nous rentrons en terrain mieux balisé. L'habit blanc est supprimé quant à lui par un décret en date du 5 juillet 1825. Ce dernier officialise la couleur bleu céleste foncé pour la grande tenue et ne fait sans doute, comme souvent, qu'entériner une situation de fait. Lors de la campagne de

Lors de la campagne de Belgique on peut imaginer, peut-être, des officiers en habit blanc du simple fait de la présence de l'Empereur, ce qui imposait réglementairement la plus grande tenue; mais qu'en était-il des bagages dans une campagne aussi tourmentée ?

Pour terminer, disons qu'on a peu étudié les tenues portées par l'armée française durant les Cent-Jours et, jusqu'à il y a quelques années encore, on se bornait à imaginer que les troupes avaient repris dès le retour de l'Empereur les uniformes réglementés en 1812 par Bardin. La réalité est plus complexe et plus passionnante lorsqu'on y regarde sérieusement de plus près. L'étude de monsieur Jaeger sur ce beau sabre d'officier de carabiniers en est un exemple et nous ne pouvons tous que l'en remercier et l'en féliciter.

Patrice Courcelle.

LES CARABINIERS

LA TROUPE

L'HABILLEMENT

Le casque: le 22 juillet 1814, un nouveau casque est attribué aux carabiniers, devenus depuis peu "Régiments de Carabiniers de Monsieur". Ce casque, ignoré par les réglements et dont on ne connaît l'existence que par les tarifs, est en fait dans sa forme absolument semblable au modèle impérial mais la plaque portant le "N" couronné est remplacée par une autre figurant les armes du



comte d'Artois (traditionnellement appelé "Monsieur") entourées des colliers des ordres du Saint-Esprit et de la Toison d'or. En 1815, les carabiniers partiront en campagne avec cette coiffure et n'auront d'autre choix que de retirer hâtivement la plaque afin de s'adapter au retour du régime impérial.

La cuirasse: elle est en fer battu, garnie de rivets en cuivre. Elle est en grande partie recouverte par une feuille de laiton qui laisse à nu, tout autour, une bande

de fer de 25 mm. Elle est maintenue fermée à la dossière de même métal à l'aide d'une ceinture de cuir naturel à boucle de cuivre et de deux épaulières de cuir garnies de deux chaînettes de cuivre et d'une plaque à mortaises.

L'habit-veste, par contre, est identique à celui des cuirassiers, mais en drap blanc avec collet, passepoil et retroussis bleu ciel. Comme chez eux, la différence entre les régiments ne se distingue qu'aux parements des manches. Prévu avec une variante écarlate aux parements du 1^{er} régiment, l'uniformité des couleurs bleu ciel et blanc était telle qu'elle prévalu sur le règlement de 1812 pour arriver à la répartition suivante : parements bleu ciel passepoilés de blanc avec au 1^{er} régiment, la patte de parement blanche à passepoil bleu ciel et au 2^e régiment, la patte de parement bleu ciel à passepoil blanc. Les pattes de parements sont fermées par trois petits boutons d'uniforme (au diamètre de 15 mm) qui, comme les gros (au diamètre de 25 mm) sont en métal blanc frappés d'une grenade. Le reste de l'habillement est semblable à celui des cuirassiers.

Toutefois, l'iconographie contemporaine, dès 1812, avec notamment les dessins de Faber du loin de Faur et d'Albrecht Adam ¹, nous montrent des carabiniers en bleu clair ; le manuscrit de Freyberg nous en montre un également, daté de 1814 celui-là. Par ailleurs, une note de Breitenbach accompagnant son manuscrit stipule à propos du 2^e régiment qu'il "dispose d'un habit bleu clair pour le service quotidien". De fait, la tenue blanche n'est quasi plus représentée et quand on sait l'extrême fragilité du drap blanc, il ne faut pas s'étonner qu'on ait préféré le garder pour la grande parade.

La question de la couleur distinctive est moins claire car on la voit tantôt rouge, tantôt blanche; parfois encore l'habit est entièrement bleu clair. La question nous paraît tranchée, du moins pour le 2^e régiment durant les 100 jours, cela grâce à une peinture naïve mais très précise que l'on peut clairement dater du deuxième semestre 1815 et où l'on peut admirer un sous-officier du 2^e régiment en tenue bleu clair à collet et retroussis blanc, grenades rouges sur ces derniers.

L'EQUIPEMENT

Les buffles : c'est à dire les baudriers porte giberne et porte mousqueton ainsi que le ceinturon, sont ici en peau de couleur ocre bordé de blanc.

L'ARMEMENT

Les carabiniers ont gardé longtemps le sabre du modèle AN IV dit "ARCO" avec la garde de cuivre composée d'une branche principale et de deux latérales formant coquille pleine timbrée d'une grenade à flammes. Lame droite et plate. Fourreau de cuir noir, garni d'une chape à bouton et d'un dard en laiton. On en trouve encore à Waterloo aux côtés du modèle AN XIII des cuirassiers sur lequel ils ont conservé leur garde à grenade.

Paire de pistolets et mousqueton.

LE HARNACHEMENT DU CHEVAL

La selle en cuir naturel et les fontes sont recouvertes par une demi-schabraque en mouton blanc bordée de festons bleu ciel. La housse en drap bleu ciel est garnie de deux galons blancs (un large à l'extérieur et un plus étroit à l'intérieur) et de grenades. Le portemanteau en drap bleu ciel est garni sur les flancs d'une grenade encadrée d'un galon blanc.

Le plus souvent il est de forme cylindrique mais on en rencontre aussi à section rectangulaire.

Les chevaux sont "à tous crins", ce qui signifie qu'on ne les tond pas. Leur robe est noire pour la troupe et les officiers, grise ou blanche pour les trompettes.

LES OFFICIERS

Leur casque et leur cuirasse sont en cuivre rouge et en argent. Depuis 1810, leur plastron de cuirasse est orné d'un soleil rayonnant en argent. Mais cet usage s'est fortement réduit avec la création de la cavalerie de la maison Militaire du Roi sous la Première Restauration.





Ils portent soit un sabre à lame demi-courbe à monture de cuivre rouge ou doré, soit un modèle à garde de bataille à palmette surchargée d'une grenade à flammes.

LES TROMPETTES

Ils portent l'habit vert dragon galonné à la livrée impériale.

 Voir à ce sujet la communication de Lucien Rousselot dans les carnets de la Sabretache nouvelle série no 108-E du 3^e trimestre 1991, page 71 et planche 1.



1) Trompette à la livrée impériale ordonnée aux musiciens par le règlement dit de 1812. A l'exception de la distinctive rouge de son habit, le collet et les retroussis devaient être bleu clair si c'était le cas. Ici, l'habit est resté aux couleurs de la livrée d'Artois, vert distingué de rouge et l'homme a

incarnat de la livrée royale.

2) Officier. Il est possible que certains officiers aient porté leur habit blanc. 3) Carabinier. Le sabre est représenté d'après un exemplaire trouvé sur le champ de bataille de Waterloo.